



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **10 décembre 2012**

Décision n° **B-2012-3787**

commune (s) : Ecully

objet : Requalification de l'avenue Guy de Collongue - Voirie et réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 3 décembre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 11 décembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Rivalta.

Absents excusés : M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin, Kimelfeld, Charles, Sécheresse, Bernard R., Vesco, Mme Frih (pouvoir à M. Claisse), MM. Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents non excusés : MM. Arrue, Assi, David G., Lebuhotel.

Bureau du 10 décembre 2012**Décision n° B-2012-3787**

commune (s) : Ecully

objet : **Requalification de l'avenue Guy de Collongue - Voirie et réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 novembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent dossier concerne un marché de voirie et réseaux divers (VRD) pour la requalification de l'avenue Guy de Collongue sur la Commune d'Ecully.

Par délibération n° 2001-0418 du Conseil du 21 décembre 2001, cette opération a été inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2002-2007 et réinscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014 par délibération n° 2008-0455 du Conseil du 15 décembre 2008, dans le cadre de la politique : Faire de l'environnement un moteur du développement - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement.

Par délibérations n° 2003-1287 du Conseil du 7 juillet 2003 pour les études et n° 2012-3156 du Conseil du 10 septembre 2012 pour les travaux, le Conseil de communauté a voté l'individualisation de l'autorisation de programme pour un montant total de 3 150 000 € TTC sur le budget principal.

Conformément aux articles 33, 39, 40, 57 à 59, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée et, dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 9 novembre 2012, a classé les offres et choisi celle du groupement d'entreprises COLAS RAA/SACER Sud-Est pour un montant de 1 755 313,30 € HT, soit 2 099 354,71 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché de travaux pour la requalification de l'avenue Guy de Collongue sur la Commune d'Ecully - marché de travaux de voirie et réseaux divers (VRD), ainsi que tous les actes contractuels y afférents, avec le groupement d'entreprises COLAS RAA/SACER Sud-Est pour un montant de 1 755 313,30 € HT, soit 2 099 354,71 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O0820 les 7 juillet 2003 et 10 septembre 2012 pour la somme de 3 150 000 € TTC en dépenses.

3° - Le montant à payer en 2012 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - compte 2315 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 décembre 2012.